

01 fév 2008 -16:44

Appartient à Conseil des ministres du 1er février 2008

Crédits provisoires 2008

Paiement de dépenses à charge des crédits provisoires

Paiement de dépenses à charge des crédits provisoires

Sur proposition de M. Didier Reynders, le Conseil des ministres a autorisé l'engagement, l'ordonnancement et le paiement des dépenses à charge des crédits provisoires 2008 pour l'exécution de l'arrêté de la Cour d'Appel de Bruxelles du 9 juillet 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>